

DECISION du MAIRE
Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités territoriales

Objet : Tarifs municipaux 2024

Le Maire de la Commune de Dammarie-lès-Lys,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020.014 du conseil municipal du 04 juillet 2020 accordant au maire la délégation prévue à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2023-053 du 30 juin 2023 relative aux tarifs municipaux 2023,

VU la décision n°2024-083 relative à la modification des tarifs 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, en vertu de sa délégation, d'actualiser les tarifs municipaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'abroger, à compter du 1^{er} septembre 2024, la décision n°2023-053 du 30 juin 2023 relative aux tarifs municipaux,

ARTICLE 2 : d'abroger, à compter du 1^{er} septembre 2024, la décision 2024-083 relative à la modification des tarifs 2023,

ARTICLE 3 : de fixer les tarifs des différents services selon les annexes jointes à la présente décision,

ARTICLE 4 : d'appliquer une date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2024,

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune,

ARTICLE 6 : Les dispositions définies par la présente décision annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat

*Le Maire, ou son représentant, certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 14 juin 2024*

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 13/06/24

Le Maire
Gilles BATAIL



DECISION du MAIRE
Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités territoriales

Objet : Tarifs municipaux 2024

Le Maire de la Commune de Dammarie-lès-Lys,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020.014 du conseil municipal du 04 juillet 2020 accordant au maire la délégation prévue à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2023-053 du 30 juin 2023 relative aux tarifs municipaux 2023,

VU la décision n°2024-083 relative à la modification des tarifs 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, en vertu de sa délégation, d'actualiser les tarifs municipaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'abroger, à compter du 1^{er} septembre 2024, la décision n°2023-053 du 30 juin 2023 relative aux tarifs municipaux,

ARTICLE 2 : d'abroger, à compter du 1^{er} septembre 2024, la décision 2024-083 relative à la modification des tarifs 2023,

ARTICLE 3 : de fixer les tarifs des différents services selon les annexes jointes à la présente décision,

ARTICLE 4 : d'appliquer une date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2024,

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune,

ARTICLE 6 : Les dispositions définies par la présente décision annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat

*Le Maire, ou son représentant, certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le*

Fait à Dammarie-lès-Lys, le

Le Maire
Gilles BATAIL

VILLE DE DAMMARIÉ-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°1 - SPECTACLES ESPACE NINO FERRER
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

1.1 - Billeterie de l'Espace Nino Ferrer		TARIFS
Spectacles et concerts 1ère catégorie		
Abonnement		18,00 €
Plein tarif		21,00 €
Tarif réduit et groupe 10 personnes		18,00 €
Écoliers, collégiens, lycéens - E.C.L.		9,00 €
Spectacles et concerts de 2ème catégorie		
Abonnement		15,00 €
Plein tarif		18,00 €
Tarif réduit et groupe 10 personnes		15,00 €
Écoliers, collégiens, lycéens - E.C.L.		9,00 €
Spectacles et concerts de 3ème catégorie		
Abonnement		8,00 €
Plein tarif		11,00 €
Tarif réduit et groupe 10 personnes		8,00 €
Scènes ouvertes ou amateur		
Abonnement		6,00 €
Tarif unique		8,00 €
Tarif groupe - 10 personnes		6,00 €
Gratuit pour les moins de 12 ans		
Spectacle familial		
Abonnement et groupe à partir de 10 personnes		8,00 €

Le tarif abonnement est le même que le tarif réduit, celui-ci s'applique aux groupes à partir de 10 personnes, familles nombreuses, moins de 25 ans, plus de 62 ans, chômeurs, RSA, personnes handicapées carte d'invalidité à 80% sur présentation d'un justificatif.

La gratuité s'applique aux enfants de moins de 7 ans, élèves des Conservatoires et Ecole de Musique, invitations dans la limite des places disponibles.

VILLE DE DAMMARIÉ-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°2 - RESTAURATION SCOLAIRE, MUNICIPALE
ET SERVICES PERISCOLAIRES
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

PRESTATION / ACTIVITE	descriptif	TARIFS
2.1 Restauration scolaire	quotient CAF 0 à 300	1,70 €
	quotient CAF 301 à 450	2,15 €
	quotient CAF 451 à 550	2,65 €
	quotient CAF 551 à 650	3,10 €
	quotient CAF 651 à 750	3,45 €
	quotient CAF 751 à 1100	4,00 €
	quotient CAF 1101 et plus	4,65 €
	Adultes	6,40 €
	Hors commune et présence exceptionnelle	6,90 €
	PAI	1,25 €
2.2 Restaurant municipal	Personnel communal	3,30 €
	Personnes hors commune	8,20 €
2.3 Services périscolaires	Matin	0,85 €
	soir	1,40 €
	étude seule	1,20 €
	Présence exceptionnelle (matin ou soir ou étude)	11,10 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°3 - ALSH & COLONIES DE VACANCES
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

3.1 - CENTRE DE LOISIRS BOIS DU LYS	Tarifs 2024 JOURNEE arrondi	Tarifs 2024 DEMI-JOURNEE	Tarifs 2024 JOURNEE PAI alimentaire
Quotient CAF			
0 à 300	5,70 €	4,05 €	5,25 €
301 à 450	6,95 €	4,80 €	6,15 €
451 a 550	8,30 €	5,75 €	7,45 €
551 à 650	9,75 €	6,85 €	8,75 €
651 a 750	12,35 €	8,65 €	11,15 €
751 à 1100	13,55 €	9,45 €	12,15 €
1101 et plus	14,70 €	10,30 €	13,20 €
Hors commune et présence exceptionnelle	23,45 €	16,40 €	21,05 €

3.2 - COLONIES DE VACANCES	Tarifs 2024	
Quotient CAF	7 à 12 nuits	13 nuits et +
0 a 500	285,00 €	357,00 €
501 à 1000	304,00 €	367,00 €
1001 à 1500	333,00 €	411,00 €
1501 à 2000	380,00 €	439,00 €
2001 à 2500	399,00 €	494,00 €
2501 à 3000	428,00 €	554,00 €
3001 à 3500	475,00 €	608,00 €
3501 et +	523,00 €	663,00 €

3.3 - STAGES ÉTÉ		
Quotient CAF		par semaine
0 à 500		32,40 €
501 à 1000		39,00 €
1001 à 1500		46,50 €
1501 à 2000		54,90 €
2001 à 2500		69,60 €
2501 à 3000		76,20 €
3001 à 3500		82,80 €
3501 et +		143,00 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°4 - MARCHE FORAIN
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

par jour, par mètre linéaire pour 2 m de profondeur	Tarif 2020	TARIFS
Abonnés	1,40 €	2,00 €
Non abonnés	1,60 €	2,50 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°5 - PISCINE ET SPORTS
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

PISCINE JEAN BOITEUX	TARIFS DAMMARIENS & CAMVS	TARIFS EXTERIEURS HORS CAMVS
Adultes		
1 entrée Adulte	3,60 €	5,20 €
Carte 10 entrées Adulte + 1 gratuite	36,20 €	51,75 €
Carte annuelle Adulte	124,20 €	177,00 €
Enfants et jeunes (moins de 18 ans)		
1 entrée Enfant	2,60 €	3,10 €
Carte 10 entrées Enfant + 1 gratuite	25,90 €	31,05 €
Carte annuelle Enfant	89,00 €	106,60 €
Groupes et comités (un encadrant gratuit par groupe de 8)		
10 tickets Enfants et jeunes (groupes et comités)	22,25 €	26,40 €
10 tickets Adultes	31,00 €	44,00 €
Location de bassin		
1 ligne d'eau (heure)	38,30 €	43,45 €
Petit bassin (heure)	73,50 €	82,80 €
Grand bassin (heure)	152,15 €	170,80 €
Petit bassin et grand bassin (heure)	191,00 €	212,20 €
Maître nageur sauveteur		
Surveillance (heure)	31,05 €	36,25 €
Enseignement (heure)	44,00 €	48,65 €
Ecole de natation tarif au semestre	67,30 €	
SPORTS		
stage sportif 1 semaine	55,00 €	
école municipale des sports (annuel)	150,00 €	

L'accès à la Piscine est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Dans un cadre d'actions de découverte, de promotion du sport, ou au titre d'indemnisation en cas d'incidents techniques survenus lors de séances publiques, des gratuités pourront être consenties.

Les tarifs " groupes et comités " de la piscine s'appliquent sur présentation d'un justificatif d'appartenance à un groupe constitué. La tarification horaire est fractionnable au prorata du temps de fréquentation. La durée de validité des tickets et des abonnements 10 entrées est limitée à un an à compter de leur date d'émission.

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX**ANNEXE n°6 - INSTALLATIONS SPORTIVES****Entrée en vigueur au 1er septembre 2024**

INSTALLATIONS SPORTIVES	Tarifs
GYMNASES :	
Jacques ANQUETIL (Heure)	59,00 €
François CEVERT	
<i>Salle</i>	29,50 €
<i>Mur d'escalade (Heure)</i>	20,00 €
Pierre de COUBERTIN (Heure)	59,00 €
Jean ZAY	
<i>Grande Salle (Heure)</i>	59,00 €
<i>Salle d'Arme (Heure)</i>	29,50 €
<i>Salle d'Agrès (Heure)</i>	29,50 €
<i>Mur d'escalade (Heure)</i>	29,50 €
SALLES SPECIALISEES	
Salle de tennis de table Jacqueline AURIOL (Heure)	29,50 €
DOJO Emile COUZINIE	29,50 €
STADES :	
Terrain Jean ZAY	
<i>Forfait match</i>	78,50 €
<i>Entraînement (Heure)</i>	26,00 €
Terrain engazonné Pierre GUILLOT	
<i>Forfait match</i>	78,50 €
<i>Entraînement (Heure)</i>	26,00 €
Terrain synthétique Pierre GUILLOT	
<i>Forfait match</i>	78,50 €
<i>Entraînement (Heure)</i>	26,00 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX**ANNEXE n°7 - MEDIATHEQUE****Entrée en vigueur au 1er septembre 2024**

Consultation informatique à l'Espace multimedia	Tarifs à l'heure
Pour les personnes inscrites à la Médiathèque	Gratuit
Pour les personnes non inscrites	1,50 €

Perte, détérioration, non restitution	Tarifs à l'Unité
Ouvrages, revues et livres numériques	Remplacement à l'identique ou valeur de rachat
Liseuses	
Sony PRS	150,00 €
Kindle Paperwhite	150,00 €
Autres éléments fournis avec la liseuse, à l'unité	35,00 €
Remplacement d'une carte perdue	2,00 €

Copies / Impressions	Tarifs à l'unité
Format A4 noir et blanc	0,20 €
Format A3 noir et blanc	0,30 €
Format A4 couleur	0,50 €
Format A3 couleur	0,70 €
Copie de données dématérialisées remise sur support (USB, Disque)	15,00 €

Ces tarifs sont également applicables aux copies fournies par d'autres services municipaux

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX

ANNEXE n°8 - CIMETIERES

Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

CIMETIERES		
	Durée	TARIFS
Achat/Renouvellement de concession	15 ans	250,00 €
Achat/Renouvellement de concession	30 ans	600,00 €
Achat/Renouvellement case columbarium	15 ans	300,00 €
Achat/Renouvellement case columbarium	30 ans	700,00 €
Caveau provisoire	la journée	17,00 €

VILLE DE DAMMARIÉ-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°9 - VOIRIE & OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

Occupation du domaine public - Commerces		TARIFS
Commerces sédentaires:		
Terrasses		
*A ciel ouvert	m ² /an	15,00 €
*Couverte	m ² /an	35,00 €
*Fermée	m ² /an	68,00 €
Étalages <i>Dépôts emballages ou marchandises (devant étalages formant comptoir de vente au public, avec pesée de marchandises ou encaissement). On comptera en sus une bande de 1m de large pour tenir compte des stationnements des clients.</i>	m ² /an	15,00 €
Vitrines <i>Vitrines, conservateurs à glaces, vitrines réfrigérées et toutes installations similaires, panneaux, chevalets mobiles à but publicitaire ou commercial et, tout autre, se trouvant sur les trottoirs.</i>	m ² /an	15,00 €
Commerces ambulants:		
Eventaires et commerces ambulants <i>Marchands de glaces, marrons chauds, frites, fleurs, etc..., installés sur le domaine public en dehors des limites des marchés aux comestibles et des fêtes foraines</i>	Forfait/jour/10m ²	5,50 €
Ventes par démonstration devant une boutique ou véhicules de démonstration publicitaire	Forfait/jour/10m ²	3,65 €
Cirques (+/- 1000 m ²) - Chapiteau, véhicules et caravanes	m ² /jour	0,75 €
Commerces forains :		
*Stands, métiers, parquets de bal	m ² /jour	0,75 €
*Stationnements temporaires véhicules et caravanes	m ² /jour	0,75 €
*Stationnements annuels véhicules et caravanes	Forfait/an	51,50 €
Commerces et exposants lors de manifestations		
Marchands ambulants sur manifestations (foodtruck)	forfait/jour	65,00 €
Exposants sur manifestations (marché de Noël, etc.)	forfait/jour	35,00 €
Emplacements pour le vide grenier	ml/jour	5,00 €
exposant associatif générant une activité lucrative (foodtruck estival du lys, etc.)	forfait/jour	20,00 €
Occupation du domaine public - Travaux		
Stationnement transport de fond	Forfait/an	5 000,00 €
Stationnement public réservé	Forfait/jour	10,00 €
Occupation du domaine public et palissade de chantier (jusqu'à 6 mois)	m ² /jour	0,500 €
Occupation du domaine public et palissade de chantier (au-delà de 6 mois)	m ² /jour	5,00 €
Occupation du domaine public pour dépôt de benne ou similaire (jusqu'à 6 mois)	Forfait/jour	45,00 €
Occupation du domaine public pour dépôt de benne ou similaire (au-delà de 6 mois)	Forfait/jour	450,00 €
Occupation du domaine public pour installation de ligne électrique provisoire - Plots et poteaux (jusqu'à 6 mois)	u/jour	5,00 €
Occupation du domaine public pour installation de ligne électrique provisoire - Plots et poteaux (au-delà de 6 mois)	u/jour	15,00 €
Echafaudage		
*Emprise partielle du trottoir ou suspendu en bascule (jusqu'à 2 mois)	m ² /jour	0,25 €
*Emprise partielle du trottoir ou suspendu en bascule (au-delà de 2 mois)	m ² /jour	2,50 €
*Emprise totale du trottoir (jusqu'à 2 mois)	m ² /jour	0,50 €
*Emprise totale du trottoir (au-delà de 2 mois)	m ² /jour	5,00 €
Tournages cinématographiques		
Stationnement de véhicules (jusqu'à 10 véhicules)	u/jour	20,00 €
Stationnement de véhicules (au-delà de 10 véhicules)	u/jour	30,00 €
Fermeture de voie	Forfait/jour	300,00 €
Mise à disposition de fluides		
Electricité et eau	Forfait/jour	10,00 €
Mise à disposition d'infrastructures de communications électroniques (notamment fourreaux)		
Occupation d'infrastructures de communications électroniques (notamment fourreaux)	ml/an	1,45 €
Occupation du domaine public - Taxis		
Droit de stationnement - TAXI	Forfait /an	100,00 €

Forfait minimum: 15,00 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX**ANNEXE n°10 - SERVICE JEUNESSE - CSE****Entrée en vigueur au 1er septembre 2024**

DISPOSITIF "ATOUTS JEUNES"		
prestation/activité	descriptif	TARIFS
dispositif "atouts jeunes"	adhésion annuelle - carte "Atouts jeunes"	5,00 €
	première inscription à une activité sportive ou culturelle (en partenariat avec une association locale)	20,00 €

SERVICE JEUNESSE		
activités du Service jeunesse	sorties	40% du coût de la sortie, du stage ou du séjour
	stages (plusieurs séances sur une même thématique)	
	séjours courts (de 1 à 14 nuits)	

ACTIVITES DU CENTRE SOCIO EDUCATIF		
		TARIFS
Ateliers bénévoles et enfants		11,00 €
Autres ateliers (arts plastiques, chorale)		31,00 €
Sorties familles (sans droits d'entrée)		6,00 €
Sorties familles (avec droits d'entrée)		11,00 €
Adhésion Ludothèque		5,00 €

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS TARIFS MUNICIPAUX
ANNEXE n°11 - SERVICE ACTION CULTURELLE
Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

Tarifs de location du château des Bouillants 2024				
Durée de la location	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
Location	350,00 €	600,00 €	850,00 €	1 000,00 €
Matériel	60,00 €	100,00 €	120,00 €	150,00 €

Le prix de la location comprend la mise à disposition du lieu et l'éclairage global des murs ainsi que le forfait ménage hebdomadaire. Il est dégressif si les semaines de location sont consécutives.

Le forfait matériel est à 60 euros, peu importe la durée de la location. Il concerne les tables et chaises, cimaises et crochets ainsi que les plots pour les sculptures. Le nombre nécessaire est déterminé au moment de la demande de location. Et la date de mise à disposition sera fixée en fonction des horaires auxquels il sera possible d'accéder au lieu de stockage.

VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS - TARIFS MUNICIPAUX

ANNEXE n°12 - Doc-Archives

Entrée en vigueur au 1er septembre 2024

Tarifs	
Consultation des documents d'archives physiques et des archives dématérialisées (la consultation se fait sous la surveillance de l'archiviste ou de l'assistante archives dans la salle de lecture ou dans la salle de numérisation)	Gratuit
Détérioration - Vol de documents d'archives physiques	estimation de la valeur
Envoi de documents par mail ou sur un site de transfert si trop volumineux	20 € la prestation